

## **La Suisse progresse légèrement dans le Classement mondial de la liberté de la presse mais est pénalisée par des législations défavorables**

**La Suisse gagne deux places dans le Classement mondial 2023 de la liberté de la presse publié ce mercredi 3 mai par RSF, progressant du 14<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> rang. La Suisse se maintient ainsi parmi les pays où la situation peut être qualifiée de « plutôt bonne », sans rejoindre cependant les 8 pays où la liberté d'informer est la mieux protégée et où la situation est jugée « bonne ».**

Cette légère progression est avant tout la conséquence de la fin de la crise sanitaire. Celle-ci s'était caractérisée, notamment lors des manifestations des opposants aux mesures ordonnées par les autorités, par une montée sans précédent de l'hostilité verbale et parfois des agressions physiques à l'égard des médias et avait contribué à faire reculer la Suisse l'an dernier de la 10<sup>e</sup> à la 14<sup>e</sup> place.

La fin de la crise sanitaire n'a toutefois pas permis à la Suisse de retrouver la place qu'elle occupait avant. L'indicateur mesurant la qualité du cadre législatif a en effet continué à se dégrader, faisant passer la Suisse, sur ce point précis, du 29<sup>e</sup> au 37<sup>e</sup> rang. L'acceptation par le parlement fédéral d'un durcissement des mesures dites provisionnelles pouvant être prononcées contre les médias par la justice civile en est l'une des causes. Cette décision a aussi eu une influence sur l'indicateur mesurant le caractère plus ou moins favorable à la liberté de la presse du contexte politique.

S'agissant toujours du cadre législatif, l'article 47 de la loi sur les banques a également contribué au recul de la Suisse dans ce domaine. Cette disposition peut s'appliquer à des journalistes qui auraient exploité des fuites de données illégalement soustraites auprès d'un établissement financier pour réaliser leurs enquêtes.

Sur ce point, RSF Suisse a pris acte avec satisfaction du vote par le Conseil national, en février dernier, d'une motion demandant au Conseil fédéral d'examiner la compatibilité de cette disposition avec la liberté de la presse. Le soutien apporté à cette motion par le gouvernement est également un bon signe, mais il reste à espérer que le Conseil des Etats se ralliera lui aussi à cette proposition. Notre organisation restera de toute manière très attentive à la suite du processus et attend du législateur, à terme, qu'il exclue l'application du secret bancaire aux médias.

La situation économique des médias reste par ailleurs fragile et même si elle s'est légèrement améliorée avec la fin de la crise sanitaire, elle influence également sur le rang de la Suisse dans le classement. Pour notre organisation, la diversité du paysage médiatique est l'une des composantes de la liberté de la presse. Or le rejet en votation populaire, en février 2022, des mesures d'aide en faveur du secteur laisse toujours sans solution la question d'un soutien financier de l'offre médiatique à l'échelon fédéral.